



**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 27 novembre 2013  
Avis n° 2013-13**

*Avis sur le projet de création d'une Réserve naturelle nationale sur La Bassée (Aube)*

Vu le dossier « Projet de création d'une Réserve naturelle nationale sur La Bassée auboise » présenté par la DREAL Champagne-Ardenne,  
Vu les éléments scientifiques apportés en séance,  
Après délibération lors de la séance du 27 novembre 2013,  
Sur présentation de Monsieur Frédéric HENDOUX, rapporteur,

**Préambule :**

Le secteur proposé pour ce projet de Réserve naturelle nationale concerne une vallée inondable qui possède un réseau hydrographique périphérique dense et où persiste un patrimoine naturel exceptionnel à l'échelle des plaines du nord de la France.

Le choix du périmètre proposé a été guidé par la constitution d'une surface d'un seul tenant. Du point de vue de l'intérêt écologique, il s'agit de préserver la fonctionnalité du cours d'eau et du milieu naturel des plaines alluviales de la Seine, en ciblant le périmètre sur le fuseau de mobilité de la Seine.

**Article 1 :**

Le CSRPN émet un avis favorable sur le projet de création d'une Réserve Naturelle Nationale (RNN) sur le périmètre proposé situé en Bassée auboise, aux motifs suivants :

- le projet concerne un secteur à fort enjeu où sont recensés de nombreuses espèces et habitats d'intérêt patrimonial ;
- le périmètre proposé présente des milieux naturels riches et diversifiés, à fort potentiel écologique ;
- le classement en Réserve naturelle nationale permettra une gestion cohérente du secteur et une préservation du fonctionnement hydromorphologique et hydraulique actuel de la Seine dans cette zone, en lien avec la diversité et la richesse des habitats concernés par ce projet.

Cet avis favorable est assorti des recommandations qui figurent dans l'article 2.

**Article 2 :**

Le CSRPN recommande de fixer des objectifs de conservation centrés à la fois sur l'aspect forestier et les prairies mésotrophiles, ainsi que des objectifs de restauration complémentaires des mesures de conservation.

Le CSRPN recommande de veiller à la complémentarité avec les autres espaces protégés et gérés du secteur, situés en périphérie immédiate de ce projet de réserve naturelle nationale. Il convient de privilégier la création de la réserve sur une surface d'un seul tenant, qui pourra être complétée en fonction des opportunités.

Fait à Châlons-en-Champagne, le

Le président du CSRPN

Daniel YON

19 FEV. 2014